Restrictions douanières en Croatie

Cela fait à peu près un mois que les médias

parlent des restrictions douanières que la Croatie a introduites sur les produits alimentaires. Pendant quelques jours il était interdit de franchir les frontières croates en transportant du lait ou de la viande crue, car toute sorte de nourriture ne provenant pas de Croatie était confisquée par la douane selon les termes du nouvel arrêté du gouvernement, peu après définitivement abrogé . Cependant, il faut encore veiller à la réglementation douanière générale sur les produits alimentaires, en vigueur depuis longtemps, mais souvent ignorée par les touristes.

Les touristes ont été surpris par l'interdiction de transporter avec soi des produits laitiers et de boucherie en Croatie, puis par la suppression rapide de cette restriction. En même temps, il est important de savoir que la Croatie impose depuis longtemps des règles pour l’entrée des produits alimentaires sur son territoire. Il est en effet interdit de passer la frontière avec de la charcuterie, du lait, des oeufs, des fruits et des légumes. Seul 1 kg de viande sous film plastique et du fromage dur par personne sont autorisés. En ce qui concerne les boissons alcoolisées, l’eau minérale, les pates et le pain, une quantité totale, équivalant à 300 Kunas (10 000 HUF) est exempte de droits de douane. Tout cela, pour modérer un peu l’énorme quantité de nourriture transportée et consommée sur place par les touristes qui n’honorent donc pas assez les restaurants locaux. La Croatie est un pays dont une grande part des revenus provient du tourisme et le «self-service catering» des touristes cause des pertes de profits aux restaurants, magasins et marchés.

Kata Bors

- 22 vues

Catégorie
Agenda Culturel